

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE267

présenté par

Mme Lenne, Mme Pitollat, M. Sempastous, M. Anato, Mme Michel, Mme Tanguy, Mme Boyer, Mme Krimi, Mme Rilhac, M. Kerlogot, M. Simian, Mme Sylla, Mme Leguille-Balloy, Mme Saint-Paul, Mme Le Meur, M. Raphan et M. Kokouendo

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

Après l'alinéa 133, insérer l'alinéa suivant :

Elle finance les agences spécialisées des Nations Unies répondant aux priorités de la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a vocation à préciser les différents canaux et priorités sectorielles de l'utilisation de l'APD française.